



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 8 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le huit novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

<b>Stéphane MILAVEAU</b>	<b>X</b>	<b>Gérard BARROY</b>	<b>X</b>	<b>Raynald GUIRIEC</b>	<b>X</b>
<b>Marc SIGNORET</b>	<b>X</b>	<b>Agnès BIRIN</b>	<b>X</b>	<b>Bernard JACQUET</b>	<b>X</b>
<b>Corinne TREBOSC</b>	<b>X</b>	<b>Mayeul BOUCAUMONT</b>	<b>X</b>	<b>Virginie LAVALETTE</b>	<b>exc</b>
<b>Thierry AUDOUIN</b>	<b>X</b>	<b>Isabelle COINE</b>	<b>X</b>	<b>Véronique SERMONDADAZ</b>	<b>X</b>
<b>Bernadette ACCOLAS</b>	<b>X</b>	<b>Annie GAUMET</b>	<b>X</b>	<b>Thierry TRUFFY</b>	<b>X</b>

**1 procuration : Mme Virginie LAVALETTE donne procuration à M. Stéphane MILAVEAU**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Jean-Luc REBY – Françoise SCHEEPERS  
*Rédigé par Françoise SCHEEPERS*

**En préambule :** Compte-rendu du 15 septembre 2017, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Point n°1 : Situation financière**

Un point est fait sur les 10 derniers mois de 2017, à l'appui d'un document détaillant les recettes et les dépenses du budget principal de la Commune, additionnées au budget annexe d'assainissement.

Aux regards des chiffres, la situation financière 2017 apparaît saine et satisfaisante. Le total des recettes est supérieur à celui des dépenses (fonctionnement et investissement confondus).

Au niveau de l'investissement, la commune a procédé à la réhabilitation d'un ancien magasin en un office notarial. L'opération s'est achevée fin mars. Le crédit relais de 64 000 € (emprunt de courte durée) contracté à cette occasion en début d'année, a été remboursé le 25 octobre dernier. Cette somme empruntée en janvier a permis à la Commune de contribuer au paiement des factures des entreprises ayant réalisées les travaux (Coût total TTC de l'opération : 154 377,81 €), dans l'attente de recevoir les aides financières du Département de l'Allier et de la Communauté de Communes ; les aides versées permettent le remboursement immédiat du prêt à un faible taux d'intérêts (220 €). Ce principe a été utilisé plusieurs fois parce qu'il est souple et peu onéreux, il permet de disposer de fonds qui sont remboursés dès le versement des aides financières.

La vente d'un bien immobilier de 50 000 € a conforté la situation financière.

Les prévisions de trésorerie pour les deux derniers mois restant (novembre et décembre), laissent à penser que l'année se terminera avec un solde créditeur plus important que celui de 2016.

Plusieurs raisons l'expliquent :

- les prêts relatifs aux dépenses d'investissement sont remboursés par les loyers des locataires (maison médicale, magasin de fleurs et office notarial),
- les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées,
- l'ensemble des biens immobiliers sont loués ce qui génère des recettes supplémentaires (sauf un logement actuellement en cours de rénovation),
- diverses mesures ont été prises pour réduire les dépenses (exemple : résiliation d'abonnements, dénonciations de contrats anciens, baisse des frais de carburant...).

En 2018, un prêt de 34 389,8 € (capital + intérêts) se terminera ; la masse salariale sera diminuée suite aux départs de deux agents et à l'embauche, d'un seul ; mesures mises en place pour assurer la poursuite des actions visant à réduire les dépenses.

**Point n°2 – travaux d'extension de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)**

Monsieur Thierry AUDOUIN informe l'assemblée que le dépôt de permis de construire de l'extension de la maison médicale, a été fait le 12 octobre dernier. L'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre a remis l'APS (Avant-Projet-Sommaire) et l'APD (Avant-Projet-Définitif) comme l'exigeaient les partenaires financiers, à la mi-octobre.

Le planning de déroulement des opérations a été quelque peu modifié pour des raisons pratiques : la consultation des entreprises se fera en janvier 2018 au lieu de novembre, le choix des entreprises en février. La construction pourra démarrer en mars et s'achever fin octobre 2018.

Mercredi 15 novembre, une réunion se déroulera en mairie en présence du SDE03 (Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Allier), du représentant de l'AQSMR (Association pour la Qualité de Soins en Milieu Rural), de Stéphane PICHON (maîtrise d'œuvre) et des élus d'Ainay-le-Château, au sujet de panneaux photovoltaïques qui pourraient être posés sur le toit de l'extension. L'électricité est une charge de fonctionnement qui incombe au locataire, donc à l'Association AQSMR. Le photovoltaïque pourrait permettre aux professionnels de santé de réaliser des économies énergétiques et être partiellement autonome.

Le plan de financement a été présenté à l'assemblée de la façon suivante pour un coût de travaux de 543 000 € :

<b>RESSOURCES</b>				
<b>Origines</b>	<b>Dénomination</b>	<b>H.T.</b>	<b>%</b>	<b>observation</b>
CREDIT EUROPEENS	LEADER			
ETAT	DETR	<b>191 970</b>	35,55%	COEFF DE SOLIDARITE 0,79%
REGION	SUBVENTION REGIONALE	<b>108 000</b>	20,00%	
DEPARTEMENT ALLIER	SUBVENTION DEPARTEMENTALE	<b>132 000</b>	24,31%	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE TRONCAIS	Fonds de concours			
Autres	feader			
<b>TOTAL aides publiques</b>	-	<b>431 970</b>	<b>79,86%</b>	
EMPRUNT 15 ANS		<b>111 030</b>	<b>20,00%</b>	
RESSOURCES PROPRES				
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>543 000</b>	<b>100,00%</b>	

### **Le Conseil municipal adopte le plan de financement à l'unanimité.**

*Il s'agit de montants estimatifs, les montants réels seront connus en février après consultation des entreprises.*

### **Point n°3 : Projet restaurant**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réserves parlementaires (subventions du budget de l'Etat) attribuées par les parlementaires de l'Assemblée Nationale ou par le Sénat sont sur le point d'être supprimées dans le cadre du projet de loi pour la confiance dans la vie politique. Or, Monsieur Gérard DÉRIOT, sénateur de l'Allier, avait accordé en 2015 une somme de 40 000 € en faveur du projet de création de restaurant.
- Monsieur le Maire explique la nécessité de relancer le projet en 2018 afin de ne pas perdre les crédits accordés. Par ailleurs, il annonce un fait nouveau, important : le départ, fin octobre 2017, de la gérante du Café des Sports, qui réalisait des repas d'un bon rapport qualité/prix. Il n'y a plus, de ce fait, d'endroit de restauration sur la Commune. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire a demandé à ses services, la mise à jour du dossier de création de restaurant en révisant les coûts initiaux et en remaniant le projet comme suit : suppression de l'ascenseur au profit d'une réfection de la façade du bâtiment, abandon de l'aménagement du premier étage.
- Monsieur le Maire insiste sur le fait que la création d'un restaurant à Ainay-le-Château sera un bien appréciable pour la commune, que cela apportera une activité économique dans le village.
- Les locaux ne sont pas libres actuellement. Durant l'été, la Municipalité a eu l'opportunité d'accueillir une ophtalmologue et le seul local vide, répondant à ses besoins, était l'étude où exerçait M<sup>e</sup> Marchand, parti à la retraite. L'Ophtalmologue libérera les locaux quand les travaux d'extension de la Maison médicale seront achevés en octobre 2018.
- Monsieur le Maire conclue que les opérations d'investissements entreprises, jusqu'ici, ne sont pas vaines ; il y a, au contraire, retour sur investissements, ce qui permet à la Commune de se développer.

Le plan de financement a été présenté, à l'assemblée, pour une dépense de 404 899 € de la façon suivante :

<b>RESSOURCES</b>				
<b>Origines</b>	<b>Dénomination</b>	<b>H.T.</b>	<b>%</b>	<b>observation</b>
ETAT	<i>Renforcement de l'attractivité du centre-bourg</i>	<b>111 954</b>	35 %	<i>COEFF DE SOLIDARITE 0,79%</i>
ETAT	<i>Réserve parlementaire</i>	<b>40 000</b>		
REGION	<i>Fonds de soutiens à l'investissement local</i>	<b>68 832</b>	20,00%	
DEPARTEMENT ALLIER	<i>Aide aux bâtiments</i>	<b>90 000</b>	30,00 %	<i>Sur plafond de 300 000 €</i>
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE TRONCAIS	<i>Fonds de concours</i>	<b>12000</b>		
Autres	<i>feader</i>			
<b>TOTAL aides publiques</b>	<b>-</b>	<b>322 786</b>		
EMPRUNT 15 ANS		<b>72 113</b>		
Entreprise privée	<i>mécénat</i>	<b>10 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>404 899</b>	100,00%	

**Le Conseil Municipal adopte le plan de financement à l'unanimité.**

*Il s'agit de montants estimés par l'architecte, les montants définitifs seront connus après consultation des entreprises.*

**Point n°4 : Ressources humaines**

**Personnel communal**

Madame Corinne COUPAS, membre la Commission du Personnel, informe les élus de la situation de l'équipe technique à la date du conseil :

- départ à la retraite de M. Gérard VENUAT le 30 juin 2017
- épuration des congés pour M. Jean-Michel JACQUET, avant son départ effectif à la retraite le 1<sup>er</sup> février 2018.

Mme COUPAS précise que, par ailleurs, Monsieur le Maire a recruté un agent, début octobre, couvreur expérimenté, pour faire face à une difficulté particulière et un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

De ce fait, l'équipe est nouvellement composée de quatre personnes, deux agents titulaires et deux agents en renfort qui se répartissent le travail de la façon suivante :

- Rénovation complète de la toiture d'un bâtiment communal,
- Réfection d'un logement vacant.

Le Conseil Municipal ayant décidé le 15 septembre dernier, de recruter un agent, suite aux départs en retraite, Madame COUPAS informe le conseil de la manière dont a procédé la Commission du Personnel, pour recruter, dans le respect de la procédure statutaire, définie aux articles 34 et 41 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant statut général des personnels de collectivités (création d'emploi et déclaration de la dite vacance) :

- identification du besoin
- élaboration de la fiche de poste
- gestion du recrutement
- rédaction et diffusion du poste à pourvoir
- présélection des candidats.

Sur l'ensemble des demandes d'emploi reçues, trois candidats ont été présélectionnés et feront l'objet d'un entretien le 20 novembre prochain. La décision finale interviendra fin novembre. Le poste est à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **Point n°5 : Travaux en cours**

Monsieur Marc SIGNORET, chargé du service technique, corrobore les propos de Madame COUPAS : les agents procèdent actuellement, à la réfection de la toiture du bâtiment adjacent à l'étude notariale, 10 place du Champ de Foire et à la rénovation intérieure d'un appartement qui vient d'être libéré. Régulièrement, après le départ de locataires, les appartements, les plus défraîchis, sont mis en état pour être remis en location (peinture, papiers, plomberie et électricité). L'employé en charge des espaces verts a procédé, de son côté, au nettoyage des parterres (arrachage des plantes, ramassage des feuilles), nettoyage du cimetière pour la Toussaint et réfection du parterre du monument aux morts pour le 11 novembre.

## **Point n°6 : Affaires Sociales**

- **Aide au chauffage** - Madame Annie GAUMET informe l'assemblée que la Commission des affaires sociales s'est réunie le 31 octobre dernier. La prime au chauffage a été portée à 165 € (contre 160 € en 2016). 11 personnes en sont bénéficiaires. Elle leur sera versée semaine 50.
- **Colis de fin d'année** - La Commission a par ailleurs décidé des présents qui composeront les colis, offerts aux castelainaisiens/castelainaisiennes résidant en EPHAD et qui ne peuvent pas participer au repas annuel de février. Un remerciement particulier à la pharmacie du Porche qui, une fois de plus, a gentiment offert des crèmes et des savonnettes.
- **Repas de l'Amitié** - Le repas annuel du CCAS, appelé aujourd'hui « Repas de l'Amitié », depuis la dissolution du CCAS en janvier 2017, aura lieu le dimanche 11 février 2018 à midi, sur invitations. Le thème choisi sera celui de l'école d'antan. Les invitations, les menus et la décoration arboreront les couleurs du thème. Madame GAUMET précise que l'animation a été réservée.

## **Point n°7 : Centre Social**

Monsieur Mayeul BOUCAUMONT informe l'assemblée de la tenue de deux conseils d'administration (CA), en 1 mois. Aujourd'hui, la commune d'Ainay-le-Château ne bénéficie plus que d'un seul service, celui du portage des repas auprès des personnes âgées. La préoccupation principale du Centre était le paiement des communes désignées comme mauvais payeurs (pas le cas d'Ainay-le-Château). Plusieurs communes refusent, injustement, de s'acquitter de leur adhésion au Centre. De ce fait, le commissaire aux comptes est contraint de provisionner une somme de 50 000 euros pour créances irrécouvrables, ce qui a engendré des protestations au sein du Conseil. Lors du second CA, le budget 2017 a finalement été adopté. Le passif du Centre est conséquent ce qui entraîne une mesure de licenciements pour deux animateurs jeunesse. M. Mayeul BOUCAUMONT pense que les compétences du Centre devraient être redéfinies.

La municipalité d'Ainay-le-Château a reçu deux nouvelles factures de 1 812,66 € et 961,30 € relatives à l'année 2016, l'accueil périscolaire du mercredi et le centre de loisirs durant les vacances scolaires. La commune procédera à leurs règlements. La participation 2017 de la commune s'élèvera au total à la somme de 7 807,55 euros, réglant ainsi les années 2015 et 2016 qui n'avaient pas été facturées.

Madame COUPAS précise que le 20 décembre prochain, une réunion de travail se tiendra à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour évoquer la possibilité d'un accueil de loisirs intercommunautaire qui aurait lieu sur un seul site, avec un ramassage. Elle informe l'assemblée du retour des écoles à la semaine de 4 jours, en septembre 2018 ; les marchés liés au service de cantine feront, désormais, l'objet d'un appel d'offres, comme l'exige la loi sur les marchés publics, ce qui pourrait permettre d'inclure le portage des repas et de satisfaire une plus large demande. La Commune compte 60 % de personnes âgées, très peu bénéficient de ce service et il est fort probable que des personnes, ignorantes de son existence, seraient intéressées pour en bénéficier et de plus, cela permettrait de faire un lien avec les personnes âgées, isolées.

Madame COUPAS souligne les discordances entre le service rendu par le Centre Social, lors de l'accueil loisirs de 2015 et 2016 avec mise à disposition des locaux et du personnel de cantine par la Municipalité et la facture de 12 000 euros, présentée par le Centre Social. Ce service, tel que proposé, est trop onéreux et ne peut être supporté par les communes touchées par la récession.

## **Point n°7 : Commission de sécurité**

Madame Bernadette ACCOLAS informe que la Commission Sécurité s'est réunie le 6 octobre 2017 en présence de la Gendarmerie Nationale, l'UTT (Unité Territoriale Technique) de Cérilly et le garde-champêtre d'Ainay-le-Château. Cette réunion avait pour but d'analyser les points critiques en matière de sécurité routière et d'envisager des solutions d'aménagements.

- Reprise des éléments du compte-rendu réalisé par Mme Bernadette ACCOLAS :

- **Analyse des points critiques**

Les membres de la commission sécurité ont exposé le fait qu'à partir des relevés, issus du panneau cinémomètre, de nombreuses vitesses excessives, avaient été enregistrées.

C'est principalement à l'entrée Route de Laugère et celle au niveau du Faubourg de Moulins que les vitesses les plus élevées sont enregistrées. Les vitesses en sortie, dans un sens comme dans l'autre, sur l'axe Bourges/Moulins sont également souvent en dehors des vitesses limitées.

Les représentants de la gendarmerie ont eu la même analyse.

Les personnes présentes à cette réunion étaient d'accord sur le fait que la configuration de la largeur de la chaussée, favorisait ces vitesses excessives. Concernant les autres entrées, en raison de la fréquentation, une autre approche sera à envisager.

- **Aménagements envisageables**

Dans les 2 cas, il n'est pas possible d'envisager la pose de bandes rugueuses (particulièrement bruyantes), ces aménagements doivent se faire à 100 mètres de toute habitation.

La mise en place de haie en bordure de route est efficace pour ralentir les véhicules, à la seule condition de ne pas tailler la végétation pour qu'elle déborde sur la route. En règle générale, cela est difficilement mis en œuvre car il y a des risques pour les véhicules.

➤ *A l'entrée en venant du Cher :*

Mme JUTIER (UTT) a préconisé la mise en place d'un plateau surélevé de 8 à 10 mètres avec une rampe d'accès de 5 à 7 % (normes réglementaires). Cet aménagement pourrait être positionné après le panneau d'entrée de ville (emplacement précis à déterminer) avec une zone 30 pour ce passage.

Ensuite, repositionner le panneau cinémomètre au niveau de l'intersection avec la route de Meaulne.

➤ *A l'entrée en venant de Cérilly :*

Plusieurs aménagements seraient envisageables et combinables :

- Mise en place de chicanes à partir de la Rue du Pavé jusqu'au Reux
- Stationnement à cheval Faubourg de Moulins

La mise en œuvre d'une période d'essais, avant la mise en œuvre de chicanes, est envisageable avec la pose de signalisation temporaire.

➤ *Autres accès :*

Faire des demandes pour la mise en place de zones à 70 : pour la route de Valigny et de Sancoins (...).

Mme JUTIER a précisé que (...) le radar de chantier pourrait être mis en place. La pose de panneaux « contrôles radar fréquents » pourrait dissuader les conducteurs de passage mais cela ne pourrait pas avoir d'effets sur les usagers habituels. Tous les aménagements envisageables peuvent ouvrir droit à l'octroi d'amendes de police (subvention de l'Etat qui a permis l'acquisition du radar pédagogique). Mme JUTIER a proposé de travailler sur les différents ponts évoqués. (...)

**Après avoir exposé le compte-rendu aux membres du conseil, Mme ACCOLAS préconise, pour débiter une série de mesures, l'installation de plateaux surélevés sur l'axe principal Bourges/Moulins (axe prioritaire par le nombre de passages) et propose de budgétiser la dépense lors de l'élaboration du budget 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

**Encaissement de chèque – VEOLIA eau** a émis un chèque de remboursement pour un trop perçu de 271,30 euros. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'encaissement du dit-chèque.

**Lettre du SICTOM – M. TIGÉ Président du SICTOM** précise dans son compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2017, que les municipalités seront prévenues, par courrier, à l'avenir, de l'absence de leurs délégués.

**Transmission d'une demande d'achat – M. Raynald GUIRIEC** transmet la demande de M. EVERS pour l'acquisition de la maisonnette dont la couverture est en cours de réfection (par les employés du service technique). Monsieur le Maire répond que M. EVERS persiste à vouloir acheter un bien qui n'est pas à vendre, cela lui a été dit à plusieurs reprises. D'origine néerlandaise, il semble ne pas comprendre les réponses qui lui sont faites, de ce fait, un courrier, en néerlandais, lui sera adressé dans les plus brefs délais, afin de lui faire connaître la position de la municipalité.

**Aménagement urbain** – Mme Bernadette ACCOLAS informe le conseil de la demande de M. PAULINO de procéder à un petit aménagement devant la boutique du PETIT BONHEUR qui lui appartient. En effet, devant le magasin, se dessine une petite place où les voitures n'hésitent pas à stationner, ce qui bloque l'entrée. Pour faciliter l'accès, le conseil décide de déposer des jardinières de manière à empêcher le stationnement gênant des véhicules dès que les travaux des entreprises seront terminés.

Mme ACCOLAS informe qu'elle demandera des devis pour les plants et terreau pour la saison prochaine.

Dans les travaux à exécuter, il conviendra de rapatrier une charrette qui a été donnée à la Commune, dans le parc animalier et de prévoir la pose de signalétique pour indiquer le « jardin animalier ».

**Culture** - Mme Bernadette ACCOLAS salue le maintien de la culture en milieu rural au travers des prestations de la Radio FM et de Bistrot Culture. L'implication des bénévoles est à saluer puisqu'ils vont jusqu'à héberger les musiciens de passage ; c'est vraiment appréciable autant de divertissements qui font la renommée du village, merci à eux.

**Voyage Scolaire** : Mme Isabelle COINE informe que l'école élémentaire partira en sortie scolaire les 17 et 18 mai 2018 sur les grands sites de Lascaux. Cela représente 78 enfants pour un coût de 9 200 euros. La Coopérative scolaire finance une grande partie, il reste 3 000 euros à trouver. L'école se mobilise pour trouver des fonds, multiplie les demandes de financement. Elle demande de ce fait à la Commune d'Ainay-le-Château une aide substantielle. Une aide sera accordée en début d'année 2018. Le sujet sera à nouveau évoqué pour définir le montant.

**Subvention de Fonctionnement** – L'association Fêtes et loisirs demande le versement d'une subvention de 1 500 euros afin de financer les projets culturels proposés par Nathalie PASQUIER de la médiathèque municipale. La subvention est à l'unanimité accordée par le Conseil.

**Affichages sauvages** – M. Thierry AUDOUIN informe le conseil de son exaspération face à la multiplication des panneaux d'annonces, de toutes sortes, qui sont déposés, sans autorisation sur les bords de routes, aux entrées de la Commune. Quand il s'agit de manifestations castelainaisiennes, la mairie en est informée et accepte la publication pour ce qui est du reste, c'est assimilé à de la pollution visuelle. Un arrêté municipal sera pris de manière à limiter cet affichage abusif.

**Centre de gestion** – La Municipalité valide le renouvellement de la convention de la médecine préventive pour deux ans.

**La date du prochain conseil municipal n'est pas fixée**

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**